

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/08/2019

Dossier complet le :

09/08/2019

N° d'enregistrement :

2019\_3876

### 1. Intitulé du projet

production d'acides aminés : leucine et isoleucine

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION EUROPE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

DEMEESTERE DAVID, DIRECTEUR USINE

RCS / SIRET

3 0 2 6 0 7 6 7 6 0 0 0 2 0

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le projet consiste à adapter les installations déjà existantes à plus de flexibilité de production. Les installations utilisées pour la production de Leucine et d'Isoleucine sont identiques. Seuls certains équipements seront modifiés pour tenir compte des caractéristiques physico-chimiques de ces 2 nouveaux acides aminés.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les Analyses Préalable des Risques précise que les dangers potentiels sont les mêmes que pour d'autres acides aminés. Les risques liés au chargement/déchargement, le débordement des cuves, ou la rupture d'une conduite sont déjà pris en compte.

Cependant les caractéristiques d'explosivité de l'isoleucine et de la leucine rendent nécessaire la modification de certains équipements spécifiques qui seront donc modifiés pour tenir compte du risque ATEX. Les travaux sur ces équipements auront lieu courant septembre 2019, avant les essais prévus en octobre 2019.

Ces modifications permettent de ne pas générer de phénomènes dangereux supplémentaires qui seraient à prendre en compte dans l'étude de dangers. Aucun effet domino n'est identifié entre les nouveaux équipements et les installations existantes faisant l'objet de scénarii (ERC) dans l'étude de dangers.

## 4.2 Objectifs du projet

L'équilibre de la société face à la conjoncture internationale (coût des matières premières et de la main d'œuvre) ne peut plus se faire que par la croissance de production seule mais par des diversifications associées à une réduction des coûts de fabrication et par une plus grande flexibilité de production pour répondre aux besoins fluctuants du marché.

C'est dans cette logique que s'inscrit l'actuel projet qui vise, en maintenant les capacités de fermentation inchangées à donner plus de flexibilité dans les productions des acides aminés.

Le projet d'introduire la Leucine et l'Isoleucine dans le portefeuille déjà existant des acides aminés produits sur le site, permet de répondre directement aux besoins et attentes des clients et de rester compétitif sur le marché de l'alimentation animale.

En effet la production de 2 nouveaux acides aminés permet d'améliorer l'offre de vente en termes d'adaptation aux besoins des animaux et de proposer des mix d'acides aminés sur mesure.

L'isoleucine (Ile, I) et la leucine (Leu ou L) sont des acides aminés qui entrent dans la composition des protéines.

Son nom scientifique est l'acide 2-amino-3-méthylpentanoïque, pour l'isoleucine (Numéro CAS : 73-32-5), et l'acide 2-amino-4-méthylpentanoïque pour la leucine (Numéro CAS : 61-90-5). Ces produits ne sont pas classés selon la Règlement (CE) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP].

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à adapter les installations déjà existantes à plus de flexibilité de production. Les installations utilisées pour la production de Leucine et d'Isoleucine sont identiques. Seuls certains équipements seront modifiés pour tenir compte des caractéristiques physico-chimiques de ces 2 nouveaux acides aminés.

Dans l'analyse du projet, il a été pris en compte les caractéristiques d'explosivité de l'isoleucine et de la leucine pour la mise en conformité des équipements ATEX (caissons de dépoussiérage, silos, séchoir...)

- Le séchoir N8401D et le refroidisseur N8401E

L'équipement actuel est conservé. (Évent et arrête-flamme)

- Les dépoussiéreurs S8410B et S8425B

Les équipements actuels seront remplacés par la solution « suppression d'explosion et barrière chimique »

- Le cyclofiltre S8415A

L'équipement actuel sera remplacé par l'équipement approprié (évent et un arrête-flamme).

- Le silo V8460B

L'équipement actuel est conservé. (Évent)

- La trémie V8473A

L'équipement actuel sera remplacé par l'équipement approprié (évent et un arrête-flamme).

- L'aspirateur centralisé S8595A

L'équipement actuel sera remplacé par l'équipement approprié (évent et un arrête-flamme).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

pas de changement notable dans la phase de production

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Avis de classement du 28 février 2006 de la Commission de Génie Génétique de la souche E.coli pour la production d'ISOLEUCINE

Avis du HCB du 4 avril 2019 concernant le statut d'autoclone d'une souche E.coli pour la production de LEUCINE

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
non applicable	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

60 rue de vaux  
80084 Amiens

parcelle cadastrale : 947

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 2° 26 ' 29 " 16 Lat. 49° 9 ' 3 " 46

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en ZNIEFF. Seul le point de rejet des effluents de la station d'épuration se situe en ZNIEFF de type II.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone humide. Seul le point de rejet des effluents de la station d'épuration se situe en zone humide d'importance internationale (site Ramsar)

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Révision du PPRT AMIENS NORD</p> <p>Approbation du PPRT d'Amiens Nord révisé : 08 juillet 2016</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification des équipements (caissons de dépoussiérage, silos, séchoir...) pour tenir compte du risque ATEX.  Les modifications permettent de ne pas générer de phénomènes dangereux supplémentaires qui seraient à prendre en compte dans l'étude de dangers. Aucun effet domino n'est identifié entre les nouveaux équipements et les installations existantes faisant l'objet de scénarii (ERC) dans l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs sont liées à l'activité même de l'entreprise et ne dépendent pas de ces nouveaux acides aminés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet atmosphérique supplémentaire n'est engendré par la production de leucine ou d'isoleucine car les installations de production restent les mêmes. Les équipements en place permettent la maîtrise des émissions de poussières au même titre que les autres acides aminés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liés à la fabrication de tous les produits sont traités via la station d'épuration interne, pas d'impact supplémentaires au niveau du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liés à la fabrication de tous les produits sont traités via la station d'épuration interne, pas d'impact supplémentaires au niveau du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

dossier de présentation du projet avec ses annexes

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendre aucun impact environnemental supplémentaire.

Aucune construction, uniquement des modifications d'équipements déjà en place.

Pas d'augmentation des effluents liquides et de la charge polluante, pas de rejets atmosphériques, pas de bruit, pas de consommation supplémentaire d'eau, de vapeur ou d'électricité, pas d'augmentation des déchets.

Les risques liés aux caractéristiques des produits sont pris en compte et les équipements seront modifiés avant les essais industriels de production.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
dossier de présentation du projet avec ses annexes

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Amiens

le, 08/08/2019

Signature

